

Compte-rendu de l'audition

Les principes de la redirection écologique

Après avoir présenté son parcours, Alexandre Monnin expose les principes de la redirection écologique. La redirection écologique propose un **cadre conceptuel et opérationnel** pour réadapter nos modes de vie, nos technologies et nos institutions aux limites planétaires. Ce paradigme repose sur l'axiome selon lequel **nous ne pourrions pas tout maintenir**, qu'il s'agisse de nos modèles économiques, de nos infrastructures actuelles ou de nos futurs possibles. La redirection impose **d'anticiper la fin des activités insoutenables** par des mesures de **fermeture, d'arrêt** ou de **démantèlement** collectif. Ce processus exige d'arbitrer entre ce qu'il faut maintenir, réparer ou abandonner. Dans cette perspective, et sans exclure l'atténuation, le **renoncement**, est considéré comme une nécessité adaptative.

Repenser notre métabolisme technique

Dans le cadre de la redirection écologique, une distinction majeure s'opère selon la viabilité des technologies au sein du système Terre. Une partie du **numérique** et d'autres infrastructures modernes sont qualifiées de « **technologies zombies** », car elles sont **déjà obsolètes à moyen terme** et **incapables de s'insérer durablement dans les cycles du vivant**. L'enjeu est de repenser notre **métabolisme technique**. Cela implique de privilégier des modèles viables, à l'image du **succès historique des vaccins qui est une technologie du vivant ancienne** qui a fait ses preuves, tout en assumant le renoncement à d'autres technologies insoutenables. En réalité, il est indispensable de faire de la « **fin** » (**ending**) un enjeu central en pensant le démantèlement ou la fermeture de toute production dès sa phase de conception, afin de négocier au mieux avec cet héritage du passé.

Sociologie des attachements et accompagnements du changement

Le renoncement est indissociable d'une sociologie des attachements, car il touche à ce que les individus investissent d'affection dans leur vie privée et professionnelle. Il s'agit de « **ce à quoi on tient et ce qui nous tient** ». Le processus implique de **se désattacher** de certaines pratiques **pour se réattacher** à de nouvelles configurations. Par exemple, la fin de l'usage des pesticides pour un jardinier ne doit pas être une contrainte de travail physique supplémentaire, mais l'occasion de créer un nouveau métier axé sur la renaturation. Il est donc important de comprendre comment culturellement cela est possible et d'accompagner la démarche. En saisissant les attachements, comme le lien d'un artisan à ses outils techniques, on peut opérer des reconfigurations qui évitent la peur et le rejet du changement. En conséquence, il est crucial d'associer les personnes concernées à la redéfinition de leurs missions pour éviter notamment un « **backlash** » ou **retour de bâton écologique**.

Vers de nouveaux modèles économiques de renoncement

La redirection écologique requiert **l'invention de modèles économiques capables de véritablement financer le renoncement**. Pour mieux comprendre et à titre d'exemple, le problème tiré des régies d'eau est mis en avant. Si les usagers consomment moins d'eau pour préserver la ressource, la régie perd les moyens financiers inhérents à son entretien, ce qui constitue un paradoxe financier qui freine l'action.

Alexandre Monnin invite à **imaginer des modèles** qui ne reposent plus sur la destruction ou la consommation des ressources, mais au contraire sur **l'économie de la ressource**. Ce **besoin de modèles économiques émergents** rappelle que la redirection n'est pas un livrable clé en main. S'inscrivant dans une **logique de ré-encapacitation**, la redirection écologique est avant tout une **discussion** et une **compréhension** des éléments en place pour construire des réponses.